



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

**Direction de la coordination
et de l'appui territorial**

Metz, le 14 MARS 2023

**Compte rendu de la réunion de la commission de suivi de site (CSS) CEDILOR
à Malancourt la Montagne (Amnéville) – 7 décembre 2022**

La commission de suivi de site pour les installations de la société CEDILOR s'est réunie le mercredi 7 décembre 2022 à 9 heures 30, au siège de la société CEDILOR, rue Bois de Coulanges à Malancourt la Montagne, sous la présidence de Mme Leoni, directrice de la coordination et de l'appui territorial, représentant le préfet de la Moselle. Elle excuse M. le secrétaire général de la préfecture qui n'a pu être présent.

La liste des participants figure en annexe.

Mme Leoni remercie M. Muller, directeur du pôle HDFGE/SARPI pour l'accueil dans les locaux de la société CEDILOR. Après un tour de table des participants, Mme Leoni précise qu'une visite du site est prévue à la fin de la réunion pour les participants qui le souhaitent.

M. Muller excuse M. Bromberger, absent.

Le quorum étant atteint, Mme Leoni propose de passer à l'ordre du jour de la réunion.

1 – Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 14 octobre 2021

Mme Leoni rappelle que la précédente réunion s'est déroulée le 14 octobre 2021. Sans observation et commentaire des participants, elle précise que le compte rendu de cette réunion est approuvé.

2 – Présentation du rapport d'activités de la société CEDILOR – année 2021 et premier semestre 2022 ; projets de la société CEDILOR

M. Muller présente les activités du site :

- le traitement physico-chimie organique,
- le traitement physico-chimie minérale,
- le traitement des déchets conditionnés.

Il présente également la nouvelle activité destinée à valoriser les métaux issus de la filière des véhicules électriques : il s'agit du projet black-mass.

M. Muller précise qu'une centaine de personnes travaille sur le site (entre 98 et 105 personnes) y compris les apprentis, les alternants, les CDD et quelques intérimaires. 10 % des salariés environ travaillent dans les laboratoires aux fins d'effectuer tous les contrôles en amont et en aval.

En 2021, le site a réceptionné 126 000 tonnes de déchets, soit 76 % environ de la capacité totale autorisée par l'arrêté préfectoral en vigueur.

S'agissant des faits marquants pour le 1^{er} semestre 2022, **M. Muller** précise que CEDILOR est concernée par la fusion de VEOLIA et SUEZ IWS. L'activité des déchets dangereux de CEDILOR est peu impactée en France par cette fusion.

Le projet Re-Vision est en cours. Les dossiers de porter à connaissance et de permis de construire ont été déposés et sont en cours d'instruction. Le démarrage de l'activité est prévu au 2^{ème} semestre 2023. Ce projet vise à construire une unité de valorisation de la « Black Mass », poudres métallifères issues du broyage des batteries de véhicules électriques. Cette unité sera capable de recycler entre 4 000 et 7 000 tonnes/an de Black Mass et de répondre aux objectifs réglementaires de recyclage des batteries.

Le projet prévoit aussi l'arrêt de l'activité LEDDA, faute de débouchés.

M. Muller précise l'évolution dans le suivi des déchets depuis début 2022. Le bordereau de suivi des déchets trackdéchets permet le traçage des déchets du client au transporteur jusqu'au site CEDILOR. Le système est électronique donc efficace et permet le contrôle par l'administration. Il confirme que cet outil permet une traçabilité efficace des déchets.

Pour 2022, il fait remarquer la baisse d'activité des volumes entrants, de 15 % par rapport à l'année 2021, en Grand Est. Cette baisse est liée notamment à l'activité des secteurs de l'automobile, de la mécanique et de la chimie, ainsi que des sous-traitants compte tenu du contexte et de la période post-covid.

M. Muller confirme le renouvellement des normes de certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001 sur le site de CEDILOR.

Les investissements réalisés concernent notamment le projet Re-Vision, la fermeture du bâtiment broyeur, des dispositions nouvelles pour le dispositif incendie et le système d'alerte avec la sécurisation et la pérennité du process.

Il présente la gestion des déchets. L'essentiel des déchets provient du Grand Est (93% venant en priorité de Moselle puis de Meurthe-et-Moselle), des Hauts de France (2,1%) et du Luxembourg (1,8%).

L'activité de CEDILOR représente environ 5,2 % du trafic routier local (RD 181) des poids-lourds.

Dans le cas de refus de déchets, un bordereau de suivi de déchets est transmis à la DREAL. Les déchets non autorisés sur le site sont retournés vers le producteur. 28 refus de déchets ont été enregistrés en 2021, 4 au premier semestre 2022 (principalement des bouteilles de gaz).

M. Muller présente ensuite les étapes de traitement des déchets avec les différents process. L'essentiel des déchets sortants est destiné à l'incinération avec valorisation énergétique ou au stockage en centre de stockage de déchets dangereux ultimes.

Trois incinérateurs spécialisés sont implantés en Hauts de France, en région parisienne, et près du Havre. Les déchets ultimes qui ne peuvent pas être valorisés sont dirigés vers le centre de stockage SUEZ implanté à Jeandelaincourt.

Concernant la gestion des rejets dans l'eau, le site a été construit en 1996 sur une double membrane d'étanchéité. L'ensemble des eaux de toitures, d'infiltrations, de carreaux (= voirie) est collecté dans des bassins de rejet. L'ensemble des eaux est analysé et dépollué.

Des auto-contrôles sont réalisés par CEDILOR et des contrôles inopinés sont réalisés par la DREAL et l'Agence de l'Eau concernant les rejets aqueux.

En 2021, CEDILOR a consommé 22 227 m³ d'eau potable et 23 560 m³ d'eaux pluviales ont été valorisés en eaux industrielles grâce au dispositif de récupération des eaux d'infiltrations et des eaux de toitures. Pour 2022, la tendance est identique.

M. Pint demande quel est le volume d'eau total utilisé par CEDILOR et ce que deviennent les eaux recyclées qui ne sont pas réutilisées.

M. Muller répond que 22 227 m³ d'eau potable et 23 560 m³ d'eaux pluviales ont été utilisés pour les process en 2021, soit un total d'environ 46 000 m³. Les eaux qui ne peuvent être réutilisées sont traitées et rejetées dans le milieu naturel après contrôle de leur conformité aux valeurs limites d'émission (VLE).

S'agissant des rejets dans l'air résultant des process, CEDILOR dispose de cheminées avec traitement spécifique des rejets afin d'abattre les émissions de COV (composés organiques volatils) et d'odeurs (sauf chaudières).

Mme Chevallier précise que CEDILOR mesure la qualité des rejets atmosphériques issus des cheminées : les fréquences, paramètres et valeurs limites d'émission (VLE) sont prescrits dans l'arrêté préfectoral d'autorisation. Les valeurs mesurées respectent les prescriptions.

En 2022, suite à une rencontre avec les élus et afin de faire des campagnes de mesures de COV (thématique Odeurs), trois points de mesure de COV ont été placés en limite de propriété, ainsi qu'un autre point à Malancourt la Montagne (sous les vents dominants issus de CEDILOR) et un point additionnel sur la commune de Montois la Montagne.

Les concentrations mesurées en COV pour 2022 ne sont pas encore connues. Celles mesurées en 2021 étaient très faibles et largement inférieures aux valeurs toxicologiques de référence. CERECO est une entreprise privée qui réalise des mesures atmosphériques.

Mme Hirsch demande si le capteur installé à Malancourt la Montagne est bien à côté de la mairie.

M. Pint précise qu'ATMO Grand Est ne pose pas ce type de capteur pour les industriels.

M. Perreau ajoute que les analyses sont réalisées par des bureaux d'études agréés.

M. Panarotto évoque les débordements de mousse qui sortent souvent du puisard et qui sont rejetés dans l'Orne. L'Orne est déjà très pollué par la métallurgie. Les pêcheurs et les habitants de Moyeuvre souhaitent obtenir une réponse quant au contenu de ces rejets. Le puisard est pourtant fermé.

M. Muller précise que CEDILOR a demandé une augmentation des volumes d'eaux rejetées, mais sans augmentation des flux de polluants : donc il ne peut pas y avoir d'augmentation de métaux lourds dans les rejets.

M. Perreau précise que l'arrêté préfectoral fixe les différents paramètres des métaux contrôlés rejetés et leur concentration. Toutes ces données sont collectées sur un site (GIDAF). Il existe toujours des métaux en concentration très faible.

M. Panarotto demande s'il est possible de connaître ces résultats et d'obtenir la présentation de CEDILOR.

M. Perreau répond que les résultats sont communicables et qu'il peut les transmettre, sur demande des communes intéressées. La préfecture transmettra également la présentation CEDILOR à M. Panarotto par courriel.

Par ailleurs, la DREAL a demandé à la société CEDILOR une mise à jour de l'analyse de l'acceptabilité des rejets eau par le milieu naturel (la dernière analyse date de 2018). Ceci permettra de voir si les valeurs/concentrations de l'arrêté préfectoral sont cohérentes avec l'acceptabilité du milieu naturel ou s'il convient de les modifier.

S'agissant de la fréquence des analyses, chaque rejet fait l'objet d'un auto-contrôle ou d'un contrôle par des laboratoires (interne ou externe). M. Muller précise que 200 000 analyses élémentaires sont réalisées chaque année.

Mme Chevallier ajoute qu'un laboratoire extérieur réalise également des mesures pour vérification, chaque trimestre.

M. Muller, précise pour information que CEDILOR réalise un prélèvement amont rejet et un prélèvement aval rejet. Dans le cadre de la formation de mousse au niveau de l'Orne, il peut y avoir du carbone organique, avec notamment des produits cosmétiques (tensio-actifs) en valeur résiduelle largement en dessous de la norme autorisée, mais qui produisent facilement de la mousse, surtout avec la vitesse de l'eau à l'arrivée dans l'Orne.

M. Perreau précise qu'il y a plusieurs niveaux de surveillance. Il indique que l'arrêté préfectoral précise tous les métaux qui sont contrôlés ainsi que les types de contrôles notamment journalier en auto-surveillance, et les contrôles trimestriels par des laboratoires agréés. Cet arrêté est communiqué à la mairie et mis à la disposition des personnes qui souhaitent en prendre connaissance.

CEDILOR a engagé des travaux importants en termes de mesure et de pilotage de l'empreinte carbone de ses activités. CEDILOR a un bilan carbone de 16 600 tonnes CO₂ équivalent par an. L'objectif de CEDILOR est de baisser de 10 % les émissions de carbone à la fin de l'année 2023.

A ce titre, le projet Re-vision correspond à un enjeu pour CEDILOR. Il s'agit de développer une activité qui permet de produire en France une partie des matériaux nécessaires pour les batteries neuves à partir de ressources fossiles et de matériaux issus du recyclage du projet Re-vision. L'enjeu de CEDILOR est de diviser par deux son impact carbone.

M. Muller évoque l'ancien site de CEDILOR à Jouy aux Arches. CEDILOR en gère le suivi post-exploitation depuis bientôt 30 ans ; il reste encore des lixiviats qui sont pompés et traités chaque année. Le centre de stockage n'est pas étanche. Des études sont en cours par le bureau d'études ANTEA pour identifier les causes d'infiltration d'eau dans la décharge et les traiter. Il pourrait être envisagé un projet de centrale photovoltaïque sur ce secteur.

M. Muller précise qu'un certain nombre d'actions sont mises en place au titre du système de gestion de la sécurité (SGS). Le POI du site CEDILOR est en cours de révision. Une sirène d'alerte est en place sur le site.

Mme Chevallier précise qu'un exercice interne de cellule de crise s'est déroulé sur le site en décembre 2021. En novembre 2022, un exercice POI a été réalisé avec le déploiement des moyens (robinets d'incendie armés et mise en place de la cellule de crise).

M. Knoppik demande s'il est possible d'être informé de l'exercice interne réalisé mensuellement, pour la bonne information des riverains.

Dans le cas d'un exercice interne inopiné, **M. Muller** précise que les équipes ne sont pas prévenues. Mais dans le cas d'un exercice en présence du SDIS, il informe les mairies avant le début de l'exercice.

M. Juge précise que le préfet doit également être tenu informé.

M. Muller présente les principaux investissements pour 2021 et 2022 et les modifications des installations en cours.

Mme Macaigne demande s'il est prévu que CEDILOR envisage de travailler avec les métaux issus des panneaux photovoltaïques.

M. Muller répond que la valorisation des panneaux solaires n'est pas d'actualité. Il s'agit de matériaux différents de ceux exploités par CEDILOR. Les panneaux ne sont pas éco-conçus, ils nécessitent de ce fait des techniques spécifiques pour les décoller...

Mme Leoni demande si l'évolution climatique peut engendrer un impact au niveau des process chez CEDILOR.

M. Muller répond que la consommation de gaz est passée de 25 à 12 GWh/an sur une période de 10 ans. CEDILOR a prévu de consommer à terme 6 GWh/an. Fin décembre 2022, la dernière activité consommant du gaz a été arrêtée.

Les émissions de CO2 pour SARP Industries sont environ de 800 000 tonnes/an.

Le sujet le plus sensible pour CEDILOR est l'eau. Les normes sont basses. Le sujet le plus important est celui des sels. Le sel est très soluble et difficile à récupérer. C'est un point de vigilance chez CEDILOR.

3 – Bilan 2021/2022 de l'inspection des installations classées (contrôle post-CSS 2021)

M. Perreau présente le bilan de l'inspection pour 2021 et 2022.

Il rappelle les autorisations accordées par l'arrêté préfectoral d'exploiter de 2002 modifié et l'arrêté préfectoral de 2019.

Les dossiers en cours d'instruction sont :

- le dossier de réexamen IED BREF WT,
- la demande d'ajout des codes déchets admissibles sur le site, qui sera traitée avec le dossier relatif au nouveau projet Re vision et l'abandon du projet LEDDA,
- le PPI à é élaborer par le SIDPC,

- les modalités de maîtrise de l'urbanisme au voisinage du site (DDT).

Plusieurs visites d'inspection ont eu lieu depuis la dernière CSS : le 4 novembre 2021, le 9 novembre 2021, le 27 mai 2022, le 13 septembre 2022. Une nouvelle visite est prévue courant décembre 2022 concernant les rejets dans le cadre du plan de protection de l'atmosphère des trois vallées (PPA). CEDILOR étant classé comme établissement prioritaire national, la DREAL réalise des visites a minima une fois par an.

M. Perreau précise que le site GIDAF (Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquente) recense les résultats d'autosurveillance des rejets aqueux de la société CEDILOR : il est tenu à jour par la société et contrôlé par l'inspection.

Les participants n'ont pas d'observation à formuler.

4 – Divers – échanges

En point divers, **Mme Leoni** interroge le SIDPC sur la mise en place d'un PPI.

M. Mignot demande si ce site doit être soumis à PPI.

M. Schoumacker répond qu'il n'y a pas d'enjeu majeur car les effets en cas d'accident majeur ne sortent que de quelques mètres du site et sont en forêt. Jusqu'à présent il n'y a pas de PPI. Le SIDPC échange avec la DREAL sur ce sujet.

Pour la DREAL, sur un plan légal, M. Schoumacker indique qu'il convient normalement de mettre en place un PPI, mais le SIDPC peut estimer que ce n'est pas forcément une priorité au regard d'autres PPI qui seraient plus urgents à mettre en place.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 11 heures 15. La réunion se clôture par une visite du site CEDILOR pour les participants qui le souhaitent.

La présidente,
directrice de la coordination et
de l'appui territorial,



Lydie Leoni

• Liste des participants

- Mme Lydie Leoni, directrice de la coordination et de l'appui territorial à la préfecture de Moselle
- M. Philippe Alif, chef du bureau des enquêtes publiques et de l'environnement à la préfecture de la Moselle
- Mme Véronique Piona, préfecture de la Moselle
- M. Eric Juge, SIDPC, préfecture de la Moselle
- M. Jonathan Mignot, préfecture de la Moselle
- M. Philippe Schoumacker, adjoint au chef de l'UD DREAL 57
- M. Romain Perreau, inspecteur des installations classées à l'UD DREAL 57
- M. Pascal Muller, directeur du pôle HDFGE/SARPI
- Mme Thelma Chevallier, responsable QSE, société CEDILOR
- M. Nicolas Pibiri, responsable commercial, société CEDILOR
- Mme Danièle Calcari-Jean, conseillère départementale de la Moselle
- M. Armino Dos Santos, adjoint au maire d'Amnéville
- Mme Catherine Hirsch, adjointe au maire d'Amnéville (Malancourt la Montagne)
- M. Pierre Panarotto, conseiller municipal, commune de Moyeuvre Grande
- M. Eric Knoppik, adjoint au maire de Montois la Montagne
- Mme Christelle Macaigne, adjointe au maire de Rombas
- M. René Pint, secrétaire général de l'association consommation, logement et cadre de vie (CLCV)
- M. Sébastien Barbier, délégué du personnel, société CEDILOR

Personnes excusées :

- le directeur de l'agence régionale de santé – ARS
- le directeur départemental de l'équipement
- M. Claude Bertsch, collectif d'information sur le traitement des déchets
-

